

Commission de la Recherche

Lundi 04 avril 2022 à 9h30 – visioconférence
(Établi par R. Datchi)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<u>Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :</u>			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP) (Présidente)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA)	x	Présente jusqu'à 11h	Pouvoir à Alessia de Biase après 11h
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	x	Présent entre 11h et 12h30	
Mme Alessia DE BIASE (LAA)	x		
Mme Rosa DE MARCO (AMP)	x		
Michael FENKER (LET)	x		
Mme Isabelle GRUDET (LET) – absence temporaire suite arrêt maladie			
Mme Nazila HANNACHI – BELKADI (MAP-MAACC)	x		
M. James NJOO (GERPHAU)		x	
M. Yann NUSSAUME (AMP)		x	Pouvoir à Rosa De Marco
M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).		x	
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)	x		
M. Bendicht WEBER (LET)	x		
<u>Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :</u>			
Mme Angèle LAUNAY (LET)	x		
Mme Kwatar SAMIH (AHTTEP)	x	Arrivée à 10h	
<u>Personnalités extérieures :</u>			
M. Jérôme BOISSONADE (UMR LAVUE/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)	x		
M. Livio DE LUCA (UMR MAP)		x	
M. Laurent DEVISME (Professeur - Ensa Nantes/UMR 1563 AAU - équipe CRENAU)		x	Pouvoir à Jérôme Boissonade
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente Recherche - HESAM Université)	x		

Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE)		x	
Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)		x	
Nombre de voix	12		
Invités permanents			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		
Mme Rosaly DATCHI, responsable du service de la recherche	x		
Mme Sophie VERRIER (Responsable des instances et de la veille juridique)		x	

À l'ouverture de la séance, la Présidence constate que **le quorum est atteint** (12 membres présents en début de la réunion et 2 pouvoirs = 14 membres). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

9h30 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9h30- 12h30	7	<p>1) Validation du relevé de décisions de la CR du 17 janvier 2022.</p> <p>2) Vote par la CR du modèle de Compte rendu du Comité de suivi individuel (CSI) établi pour les doctorants inscrits à l'ED Abbé Grégoire.</p> <p>3) Aide financière à la mobilité des doctorants de l'ENSA PLV : vote de la note d'information adressée aux doctorants de l'ENSA PLV sollicitant une aide de la CR pour une mobilité. Vote des demandes d'ores et déjà adressées à la CR.</p> <p>4) Vote du protocole pour les candidatures à un doctorat en VAE (notamment pour les candidatures adressées directement à l'ED).</p> <p>5) Décharges recherche année universitaire 2022-23 : mode d'attribution des heures de décharge non attribuées en 2021-22.</p> <p>6) Newsletter « Recherche » : création d'une newsletter mettant en valeur l'activité de recherche menée à l'ENSA PLV.</p> <p>7) Cycle de séminaires recherche 2021-2022 -Bilan et perspectives.</p>	<p>Présidence</p> <p>Bureau de la CR</p> <p>Présidence</p> <p>Bureau de la CR</p> <p>Bureau de la CR</p> <p>Bureau de la CR/service de la recherche</p> <p>Représentants doctorants</p>	<p>Documents joints dans le dossier commun</p>

1) Validation du relevé de décision de la CR du 17 janvier 2022 :

Ce document est validé à l'unanimité et peut être diffusé.

2) Vote par la CR du modèle de Compte rendu du Comité de suivi individuel (CSI) établi pour les doctorants inscrits à l'ED Abbé Grégoire. Point d'information sur les travaux en cours à l'Ecole doctorale Abbé Grégoire :

Un modèle de compte-rendu du CSI a été rédigé pour les doctorants inscrits à l'ED Abbé Grégoire, sur la base des différents points votés par la CR du 29 novembre 2021. Ce document a été validé par la direction de l'ED et sera utilisé par les nouveaux doctorants. Le nouveau formulaire doit porter le logo de l'établissement et doit être transmis par le service de la recherche aux doctorants, aux directions des six équipes de l'ENSAPLV et aux directions des UMR. L'ED a fait savoir qu'elle ne transmettra pas ce document directement aux doctorants.

Modifications complémentaires demandées et votées par la CR de ce jour concernant la composition du CSI :

i) il doit y avoir deux membres à minima ; si la direction de l'équipe de recherche ou le doctorant le souhaite, il peut y avoir plus que deux membres ;

ii) il doit y avoir deux membres extérieurs à l'équipe de recherche ;

iii) le terme « unité de recherche » renvoi à l'UMR ; il faut le remplacer par « équipe de recherche ».

Le résultat du vote est le suivant (vote à 10h04) :

*Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix*

Le modèle de compte-rendu du CSI est approuvé à l'unanimité ; il peut être diffusé aux doctorants après avoir effectué les modifications supplémentaires.

3) Aide financière à la mobilité des doctorants de l'ENSA PLV : vote de la note d'information adressée aux doctorants de l'ENSA PLV sollicitant une aide de la CR pour une mobilité. Vote des demandes d'ores et déjà adressées à la CR.

La procédure de demande d'aides à la mobilité des doctorants a fait l'objet d'une note explicative rédigée par le service de la recherche avec la contribution des représentants des doctorants et du bureau de la CR. Cette note a été envoyée à l'ensemble des doctorants inscrits à l'école, via Taïga, par le service de la scolarité. Certains doctorants n'ont pas reçu l'information, probablement parce qu'ils n'ont pas activé leur adresse mail institutionnelle ; la direction rappelle que toute communication de l'établissement doit impérativement passer par la messagerie créée par l'ENSAPLV. Le service informatique est disponible pour aider en cas de problème.

La note sur l'aide financière à la mobilité des doctorants de l'ENSA PLV va être publiée sur le site internet institutionnel afin que ce document soit accessible à l'ensemble des doctorants de l'école.

La présidente demande aux membres de la CR de voter la note explicative (vote à 10h26). Le résultat du vote est le suivant :

*Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix*

La note de procédure de demande d'aides à la mobilité des doctorants est approuvée à l'unanimité.

Vote des demandes adressées à la CR du 04 avril 2022 :

Le service de la recherche a reçu 3 demandes de la part des doctorants : 1 en vue d'une soutenance de thèse et 2 en vue de participation à des colloques.

- 1) Loup Calosci demande une aide à la participation à un colloque à Montréal pour 345 € (billet d'avion) ; l'inscription et les autres frais de mission seront pris en charge par l'Ahttep.

Décision à l'unanimité : la CR attribuée à M. Calosci 345 €

- 2) Angèle Launay demande une aide à la participation à un colloque en France pour 167,30 € (frais d'inscription et billets de train), la deuxième partie de la mission étant financée par l'UMR LAVUE. Concernant la prise en charge des frais de transport, la question est posée de l'adresse à indiquer pour la résidence administrative des doctorants en CIFRE, une majorité d'entre eux n'étant pas à Paris. Ils devraient pouvoir mentionner le lieu où est établie la structure au sein de laquelle ils sont accueillis en CIFRE, plutôt que Paris, où se situe leur équipe d'accueil.

Décision à la majorité (1 abstention) : la CR attribuée à Mme Launay 167,30 €

- 3) Antoine Begel (Laboratoire Gerphau) demande une aide à la soutenance de thèse pour 1 180 € (impression du manuscrit, repas de thèse, hébergement et mobilité des jurys). Le Gerphau a demandé une prise en charge de la totalité des coûts déclarés ; or la CR a voté que les aides à la mobilité des doctorants attribuées par l'ENSA PLV représentent un maximum de 50% des coûts totaux, la deuxième moitié restant à la charge des équipes de recherche.

Arrivée de Xavier Bonnaud à 11h

Décision à l'unanimité : la CR attribuée à M. Begel 623 € (frais d'hôtel et de transport des membres du jury)

Le service de la recherche informe par ailleurs avoir reçu de manière tardive deux demandes d'aide à la mobilité. S'agissant des premiers dossiers reçus pour ce type d'aide, la CR accepte à l'unanimité (*vote à 11h37*) que ces dossiers soient remontés par le service de la recherche pour validation. Un vote électronique sera organisé afin que les membres de la CR puissent se prononcer. La date limite pour l'envoi des dossiers est le lundi 11 avril 2022.

4) Vote du protocole pour les candidatures à un doctorat en VAE (notamment pour les candidatures adressées directement à l'ED) :

L'ED Abbé Grégoire a adressé à la Présidence de la CR un document qui détaille la procédure à suivre pour les candidatures à un doctorat en VAE. Ayant déjà porté un dossier similaire, le directeur de l'équipe MAP-MAACC a été saisi très récemment par l'ED suite à la réception de la demande de doctorat en VAE présentée par M. Bernard Blanc. Le candidat est en fin de carrière et n'est pas architecte ; il ne fait référence à aucune unité de recherche qui pourrait l'accueillir ni à aucun garant susceptible de porter son dossier.

L'ENSAPLV doit mettre en place une procédure pour le traitement de ce type de demande. Dès la réception d'un dossier de candidature, il a été convenu que l'ED Abbé Grégoire le transmettait au service de la recherche afin qu'il soit instruit. Le Bureau de la CR propose le protocole suivant, interne à l'ENSAPLV, pour la prise

en charge des dossiers :

-Les demandes doivent être adressées au service de la recherche. La réception des candidatures se fait au fil de l'eau tout au long de l'année universitaire ;

-Si le dossier ne porte pas le nom d'un référent scientifique, le service de la recherche transmet la demande aux responsables scientifiques des six équipes de recherche de l'ENSAPLV qui statuent sur la suite à donner ;

-Si l'avis est favorable, les responsables d'équipe ayant émis un avis favorable sont en charge de désigner un HDR qui prendra en charge le dossier au sein de leur équipe ;

-Le service de la recherche informe ensuite l'ED Abbé Grégoire de l'avis émis par les responsables scientifiques de l'ENSAPLV et lui transmet le nom du professeur référent ;

-Si l'avis est défavorable : la procédure s'arrête. Le service de la recherche de l'ENSAPLV informe l'ED Abbé Grégoire que le dossier ne peut être porté par aucun HDR de l'ENSA Paris La Villette.

Le résultat du vote est le suivant (vote à 12h17) :

Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix

5) Décharges recherche année universitaire 2022-23 : mode d'attribution des heures de décharge non attribuées en 2021-22 :

Le CPS a voté l'attribution des décharges pour l'année 2022-23, ayant adopté le fait que les demandes présentées l'an dernier ont été validées pour deux ans. Il reste toutefois un volume d'heures non négligeables à attribuer cette année : l'équivalent de 152 h en T3, auxquelles il faut ajouter les 32h attribuées à Perrine Belin, MCF en TPCAU, qui n'a pas pu en bénéficier. Par ailleurs, le bureau de la CR a été informé d'une potentielle nouvelle demande pour 64h, qui serait présentée par Madame Juliette Pernin, inscrite en 4^{ème} année de thèse, qui n'ayant pas suffisamment d'ancienneté pour demander un CER. Des recrutements de MCF en catégorie 1 sont également prévus à la rentrée 2022, le reste des heures de décharge pourrait être réparti entre ces nouveaux collègues nouvellement titularisés.

Les décharges recherche pour l'année universitaire 2022-23 vont être votés lors de la CR du 16 mai 2022. Il est important d'avoir tous les éléments d'information nécessaires pour cette date

Clotilde Ferroud quitte la séance à 12h20
Caroline Lecourtois quitte la séance à 12h27
Vincetella de Comarmond quitte la séance à 12h29
Xavier Bonnaud quitte la séance à 12h30

6) Newsletter « Recherche » : création d'une newsletter mettant en valeur l'activité de recherche menée à l'ENSA PLV :

L'idée est de créer un instrument de communication permettant de valoriser les activités des laboratoires de recherche de l'ENSAPLV. Une réunion a eu lieu avec le service de la communication ; l'école dispose déjà de certains outils informatiques qui pourront servir de support à la Newsletter « Recherche » et qui ont déjà servi à la création de la lettre d'info institutionnelle (publication mensuelle). La Newsletter « Recherche » pourrait avoir un rythme de publication bimensuelle ; les publications seront organisées par catégorie et non par équipe (soutenances, projets de recherche, accueil de personnels invités nationaux et/ou internationaux, organisation de séminaires/colloques...). Les informations devront être remontées au service de la recherche par les responsables scientifiques des laboratoires et des chaires partenariales, en respectant le format nécessaire, pour la mise en forme et publication. Les textes doivent avoir un max. de 500 signes. Le service de la recherche va envoyer aux directeurs d'équipe une liste de rubriques qui pourraient faire partie de la Newsletter « Recherche »

» pour avis et validation.

7) Cycle de séminaires recherche 2021-2022 -Bilan et perspectives :

Les représentants des doctorants au sein de la CR (titulaires et suppléants) ont travaillé à la rédaction d'une note sur le cycle de séminaires recherche 2021-2022. L'idée a été de faire un premier bilan puis d'identifier les perspectives pour l'année prochaine. Le portage de ces séminaires a été un peu compliqué ; néanmoins, malgré cela ils ont rencontré un succès certain avec une présence moyenne d'environ 20 participants par séance. L'objectif de ces cycles a été de mieux articuler l'enseignement et la recherche au niveau du 3^{ème} cycle en lien avec le monde professionnel.

Pour le cycle de séminaires à venir, il faudrait revoir le format. Ces séminaires ne peuvent pas être portés uniquement par les doctorants ; il faudrait également réfléchir à comment les intégrer dans le programme pédagogique de l'école. Il faudrait aussi prévoir des rémunérations (contrats ponctuels) pour les doctorants qui participent à l'organisation des séminaires et qui n'ont aucune autre source de financement complémentaire.

La question est posée du lien qui pourrait être établi entre ce cycle de séminaires et le parcours recherche de Master. Ce sujet fera l'objet d'un point lors d'une autre CR. En attendant, la présidente de la CR propose la création d'un groupe de travail qui réfléchisse et travaille les différentes pistes à suivre. Ce groupe sera coordonné par Rosa De Marco.

La présidente clôt la séance à 12h58.

Rappel du calendrier des réunions de la CR à venir :

Lundi 16 mai 2022, 9h30 – 12h30 : vote décharges pour recherche

Lundi 27 juin 2022, 9h30 – 12h30 : OJ à confirmer

Lundi 12 septembre 2022 : classement des candidatures à un contrat doctoral du MC.

La prochaine CR aura lieu (en visio) le lundi 16 mai 2022 de 9h30 à 12h30.

Catherine Maumi
Présidente de la CR